

## ANITOP®

AMM n°2190639

**Herbicide anti-dicotylédones et anti-graminées de pré-levée et de post-levée précoce du colza**



### FICHE D'IDENTITÉ

<b>Composition</b>	metazachlore 300g/L + dimethenamide-P 100g/L + quinmerac 100g/L
<b>Formulation</b>	suspo-émulsion (SE)
<b>Température</b>	-5°C à 40°C
<b>Densité</b>	1.15
<b>pH</b>	env. 3 - 5 (CIPAC Eau standard D, 1 %(m), 20 °C)
<b>Délai avant rentrée</b>	48h
<b>Classement</b>	Attention

H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.  
H351 : Susceptible de provoquer le cancer.  
H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.  
H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
EUH401 : Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.



## USAGES AUTORISÉS

BASF ne préconise l'utilisation de ce produit que sur les cultures et cibles mentionnées dans le tableau ci-dessous et, à ce titre, décline toute responsabilité concernant son utilisation à d'autres usages tels que prévus par le catalogue des usages en vigueur.

Limites maximales de résidus : se reporter aux LMR définies au niveau de l'Union Européenne, consultable à l'adresse : <https://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database/start/screen/mrls>

Culture	Dose	Nb max d'applic. - Fractionnement	Stade d'applications	DAR	ZNT aqua - DVP
Colza d'hiver	2,5 L/ha	1 tous les 3 ans à la dose maximum de 500 g de métazachlore/ha	Entre BBCH 00 et BBCH 18 (pré-levée entre BBCH 00 et 07 post-levée : entre BBCH 10 et 18)	DAR F BBCH (18)	5 m pour les applications de pré-levée
		1 tous les 4 ans pour une dose de métazachlore comprise entre 501 et 750 g maximum/ha			5 m avec un DVP de 5 m pour les applications de post-levée
		Fractionnement possible en 2 applications en pré-levée et post-levée			

Ne pas stocker le produit dans un local où la température peut dépasser 40°C.

Les délais de réimplantation des cultures suivantes devront être respectés :

- 365 jours pour les légumes feuilles,
- 120 jours pour les cultures racines et tubercules.

**SPe1** : Pour protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer ce produit ou tout autre produit contenant du diméthénamid-P ou du quinmérac plus d'une fois tous les 3 ans.

**SPe1** : Pour protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer ce produit ou tout autre produit contenant du métazachlore plus d'une fois tous les 3 ans à la dose de 500 g métazachlore/ha ou plus d'une fois

tous les 4 ans à la dose de 750 g métazachlore/ha.

**SPe2** : Pour protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer ce produit sur une parcelle comportant une bétière référencée.

**SPe2** : Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas appliquer sur sol artificiellement drainé ayant une teneur en argile supérieure ou égale à 45 % pour les applications en post-émergence.

**SPe3** : Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau pour les applications en pré-émergence.

**SPe3** : Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 5 mètres en bordure des points d'eau pour les applications en post-émergence.

## SPECTRE D'EFFICACITÉ

### ANITOP® à 2 l/ha en PS-PL

Adventice	PS-PL
Alchémille des champs	TS
Ammi élevé	S
Anthriscue commun	TS
Arroche étalée	TS
Capselle bourse à Pasteur	S
Carotte sauvage	TS
Chénopode blanc	MS
Coquelicot	MS
Ethuse petite-ciguë	S
Gaillet gratteron	TS
Géranium disséqué	MS
Géranium à feuilles rondes	MS
Géranium à tige grêle	MS
Laiteron sp	S
Lamier amplexicaule	TS
Lamier pourpre	TS
Lychnis dioïque	MS
Matricaire camomille	TS
Matricaire inodore	TS
Matricaire sp	TS
Morelle noire	S
Mouron des champs	TS
Myosotis des champs	TS
Pâturin annuel	MS
Ray-grass d'Italie	MS
Stellaire intermédiaire	TS
Séneçon commun	S
Vulpie queue de rat	S
Vulpin des champs	MS
Véronique de Perse	TS

Adventice	PS-PL
Véronique des champs	TS
Véronique à feuilles de lierre	S

### ANITOP® à 2.5 l/ha en PS-PL

Adventice	PS-PL
Alchémille des champs	TS
Ammi élevé	S
Anthriscue commun	TS
Arroche étalée	TS
Barbarée commune	MS
Bleuet	MS
Capselle bourse à Pasteur	TS
Carotte sauvage	TS
Chénopode blanc	MS
Coquelicot	S
Ethuse petite-ciguë	S
Euphorbe réveil-matin	MS
Fumeterre officinale	MS
Gaillet gratteron	S
Géranium disséqué	MS
Géranium mou	S
Géranium à feuilles rondes	S
Géranium à tige grêle	MS
Laiteron sp	TS
Lamier amplexicaule	TS
Lamier pourpre	TS
Lychnis dioïque	S
Matricaire camomille	TS
Matricaire inodore	TS
Mouron des champs	TS
Myosotis des champs	TS
Passerage des champs	MS
Picris fausse épervière	TS

Adventice	PS-PL
Pâturin annuel	S
Ray-grass d'Italie	MS
Rumex crépu	TS
Stellaire intermédiaire	TS
Séneçon commun	TS
Vulpie queue de rat	S
Vulpin des champs	MS
Véronique de Perse	TS
Véronique des champs	TS
Véronique à feuilles de lierre	TS

- Très sensible (95% - 100%)   
 Sensible (85% - 94%)  
 Moyennement sensible (70% - 84%)   
 Peu sensible (50% - 69%)  
 Très peu sensible (< 50%)   
 Non communiqué

Le pourcentage d'efficacité correspond à une moyenne issue de nos essais, ce qui n'exclut pas ponctuellement un taux d'efficacité pouvant être inférieur ou supérieur pour l'une ou l'autre des adventices.

## CONDITION D'EMPLOI

### Colza d'hiver

C'est un herbicide de post-semis pré-levée ou post-levée précoce du colza. Il est efficace contre de nombreuses adventices, aussi bien dicotylédones que graminées.

### SEMIS EN CONDITIONS NORMALES : APPLICATION EN POST-SEMIS PRE-LEVEE

Doses en fonction du risque de salissement : 1,5 à 2,5 L/ha

#### - Situations de flore sensible en pression faible à modérée :

BASF recommande son utilisation seul à la dose de 2 à 2,5 L/ha en post-semis, pré-levée

#### - Situations de flore complexe et/ou de forte pression :

BASF recommande son utilisation à la dose de 1,5 à 2,5 L/ha en mélange ou en programme avec les partenaires adaptés.

#### Qu'entend-on par semis en conditions normales :

- Semis effectué à une date habituelle pour la région, dans des conditions climatiques favorisant la levée (sol frais), le peuplement et l'enracinement.
- Sol soigneusement préparé, non motteux.
- Semis bien recouvert, à une profondeur régulière de 2 à 3 cm.

Dans ces conditions, il s'utilise en un seul passage, aussitôt après le semis (dans les 3 jours au maximum) afin de bénéficier de la fraîcheur du sol.

## **SEMIS EN CONDITIONS DIFFICILES**

### **1 - Application en post-levée précoce**

Doses en fonction du risque de salissement : 1,5 à 2,5 L/ha

#### **- Situations de flore sensible en pression faible à modérée :**

BASF recommande son utilisation seul à la dose de 2 à 2,5 L/ha en post-levée précoce.

#### **- Situations de flore complexe et/ou de forte pression :**

BASF recommande son utilisation en post-levée précoce à la dose de 1,5 à 2,5 L/ha en mélange ou en programme avec les partenaires adaptés.

### **2 - Fractionnement**

Dose : 1,5 L/ha en post-semis pré-levée suivi de 1 L/ha en post-levée.

La double application :

- Régularise le résultat en conditions difficiles (temps sec, sol motteux),
- Renforce l'efficacité sur certaines espèces (ex : coquelicot),
- Renforce la sélectivité en conditions difficiles (sols motteux, sols filtrants).

#### **Qu'entend-on par semis en conditions difficiles :**

- Sol sec au moment du semis rendant la levée du colza et l'efficacité herbicide aléatoire.
- Sol caillouteux ou très motteux ne permettant pas de recouvrir correctement les graines.
- Sol très battant ou très filtrant.
- Fortes précipitations à craindre dans 2 - 3 jours qui suivent le semis.
- Semis tardif.

En post-levée précoce, il s'applique le plus tôt possible c'est-à-dire dès que 70% des pieds de colza sont au stade cotylédons. Cela correspond au stade, «colza rayonnant» soit en moyenne 5 à 10 jours après le semis selon les conditions météorologiques.

**Attention** : Seul le stade des adventices importe pour déterminer l'époque limite de traitement. Il est efficace avant leur levée ou lorsqu'elles sont encore à des tous jeunes stades (émergence à 1-2 feuilles). Dans tous les cas, ne pas traiter au-delà du stade 2 feuilles des adventices.

**Remarque** : Des pertes de pieds ou des tassements de végétation peuvent être observés après application notamment en conditions difficiles (voir ci-dessus) et/ou après des pluies significatives.

## ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE

L'utilisation d'un matériel adapté et entretenu et la mise en oeuvre de protections collectives constituent la première mesure de prévention contre les risques professionnels, avant la mise en place de protections complémentaires comme les protections individuelles. Le port de combinaison de travail dédiée ou d'EPI doit être associé à des réflexes d'hygiène (ex : lavage des mains, douche en fin de traitement) et à un comportement rigoureux (ex : procédure d'habillage/déshabillage). Les modalités de nettoyage et de stockage des combinaisons de travail et des EPI réutilisables doivent être conformes à leur notice d'utilisation.

Caractéristiques des EPI		PROTECTION DE L'UTILISATEUR PENDANT LES PHASES DE :			Protection du travailleur	
		Préparation / Mélange / Chargement	APPLICATION avec un pulvérisateur à rampe, pulvérisation vers le bas			Nettoyage
			tracteur avec cabine fermée	tracteur sans cabine		
<b>Gants en nitrile</b> NF EN ISO 374-1/A1 réutilisables NF EN 16523-1+A1 (type A) ou à usage unique NF EN ISO 374-2 (types A, B ou C)		✓ Réutilisables	✓ À usage unique. Les porter et les stocker uniquement à l'extérieur de la cabine après usage	✓ À usage unique si intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation	✓ Réutilisables	✓ Réutilisables en cas de contact avec la culture
<b>EPI Vestimentaire</b> conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1		✓	✓	✓	✓	✓
<b>EPI Partiel</b> blouse ou tablier à manches longues catégorie III type PB(3)		✓			✓	
<b>Lunettes ou écran facial</b> certifiés EN 166 (CE, sigle 3)		✓				

Rapporter les équipements de protection individuelle (EPI) usagés dans un sac translucide à votre distributeur partenaire ECO EPI ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination de produits dangereux.

## MODE D'ACTION

### metazachlore

Il perturbe la division cellulaire lors des premières phases de développement des plantules. Ceci se traduit par un blocage de l'émergence des plantes sensibles et de leur croissance après la germination. Il est absorbé par les organes souterrains, le coléoptyle pour les graminées et l'hypocotyle pour les dicotylédones. Il présente une

sélectivité de position. Il appartient au groupe HRAC 15 (famille chimique des chloroacétamides).

---

### **dimethenamide-P**

ou dmta-p, il perturbe la synthèse des acides gras à très longues chaînes carbonées provoquant ainsi l'arrêt de la division cellulaire au niveau des méristèmes des racines et jeunes pousses, ceci se traduit par un blocage de l'émergence des plantes sensibles et de leur croissance après la germination. Les adventices qui lèvent restent naines et déformées. Le dmta-p est absorbé par les organes souterrains, le coléoptile pour les graminées et l'hipocotyle pour les dicotylédones. Le dmta-p est classé dans le groupe 15 de la classification HRAC (famille chimique des chloroacétamides).

---

### **quinmerac**

Il est absorbé principalement par les racines des jeunes plantules mais aussi par les feuilles. Il appartient au groupe 4 de la classification HRAC (famille chimique de acides quinoléine-carboxyliques).

---

## **CONDITION D'APPLICATION**

- L'appliquer sur un sol frais, soigneusement préparé et non motteux. Veiller à ce que le semis soit effectué à une profondeur régulière et suffisante (2 à 3 cm).
- Ne pas rouler la culture après traitement.
- Ne pas irriguer dans les trois semaines qui suivent le traitement.
- Si un orage ou de fortes pluies sont à craindre dans les heures qui suivent le semis, l'appliquer après la pluie.
- Ne pas traiter en conditions météorologiques défavorables : vent, pluie, fortes températures supérieures à 25°C sous abri.
- Traiter par temps calme afin de protéger les cultures voisines.
- Mesures limitant le transfert du métazachlore et de ses métabolites :
  - Dans les sols argileux présentant des fentes de retrait importantes, un travail superficiel du sol est nécessaire afin de limiter les écoulements rapides vers les eaux souterraines.
  - L'utilisation est à éviter dans les parcelles qui présentent des zones d'infiltration rapide (autres que les bétoires référencées).

---

## **COMPATIBILITÉ**

Les mélanges doivent être mis en œuvre conformément à la réglementation en vigueur.

---

## **GESTION RESPONSABLE**

### **Recommandations BASF afin de protéger les ressources en eau :**

Au-delà des aspects réglementaires (détaillés aux paragraphes précédents) et du bon respect des Bonnes Pratiques Agricoles, BASF recommande de respecter des conditions particulières d'emploi appliquées à certaines zones. Elles peuvent être précisées par des arrêtés préfectoraux ou par le Comité de pilotage des aires d'alimentation de captage.

---

## **CULTURE DE REMPLACEMENT**

Les délais de réimplantation des cultures suivantes doivent être respectés :

- 365 jours pour les légumes feuilles.
- 120 jours pour les cultures racines et tubercules.

En cas de retournement du colza, les cultures de remplacement suivantes peuvent être semées :

### **Automne / hiver :**

**Labour préalable** et semis plus dense : Blé tendre d'hiver, Blé dur d'hiver, Orge d'hiver, Pois d'hiver, Féverole d'hiver.

### **Printemps :**

- **Labour préalable** et semis plus dense : blé tendre de printemps, orge de printemps
- **Quel que soit le travail du sol** : Betterave sucrière, maïs, sorgho, millet, moha, pois protéagineux de printemps, féverole de printemps, colza de printemps, tournesol, soja, lin fibre et oléagineux de printemps, pomme de terre, luzerne, trèfle, vesce.

## **ROTATION**

---

Afin d'éviter la présence de résidus dans les cultures suivantes, respecter un délai de :

- 365 jours avant d'implanter une culture de légumes feuilles,
- 120 jours avant d'implanter une culture racine ou tubercule.

Dans le cadre de la rotation toutes les cultures autres sont possibles.

## **RÉSISTANCE**

---

L'utilisation répétée, sur une même parcelle, de la même préparation ou de préparation à base de substances actives de la même famille chimique ou ayant le même mode d'action, peut conduire à la sélection d'individus résistants.

Pour réduire ce risque, l'utilisateur doit raisonner en premier lieu les pratiques agronomiques et respecter les conditions d'emploi de la préparation (dose, nombre d'application, cadence et séquence des traitements). Il est conseillé d'alterner ou d'associer, sur une même parcelle, des préparations à base de substances actives de familles chimiques différentes ou à modes d'action différents, tant au cours d'une saison culturale que dans la rotation.

Afin de limiter le risque d'apparition ou de développement d'adventices résistantes, BASF Agro recommande la mise en œuvre combinée des mesures agronomiques et chimiques suivantes à l'échelle de la rotation. Mettre en œuvre l'agronomie :

- Combiner faux-semis voire le labour occasionnel avec les traitements herbicides dans l'objectif de réduire les populations d'adventices dans la parcelle.
- Alternier les cultures d'hiver et de printemps, ce qui perturbe le cycle des adventices.
- Adapter la date de semis, pour favoriser l'implantation et la compétitivité de la culture (par exemple, semer tôt en culture de colza).
- Utiliser des semences certifiées, pour leur qualité et leur pureté.

Exploiter la compétitivité de certaines cultures et variétés pour concurrencer les adventices dès leur levée. Là où cela sera possible, on envisagera aussi la mise en place de couverts associés à la culture du colza. Diversifier les modes d'action herbicides dans la rotation : A ce titre, Anitop met en œuvre 2 modes d'actions différents (Groupe HRAC K3 pour le métazachlore et le dmta-p et

Groupe HRAC O pour le quinmèrac), ce qui constitue une base solide en matière de prévention du développement de résistances aux herbicides. L'utilisation raisonnée des solutions chimiques dans la rotation passe par la mise en application des points suivants :

- Les quelques espèces adventices les plus difficiles à maîtriser sur la parcelle doivent guider les choix.
- Bien connaître les différents groupes de mode d'action herbicides (Groupes HRAC).
- Enregistrer toutes les interventions herbicides, pour gérer au mieux les familles chimiques utilisées dans la rotation.
- Ne pas baser le désherbage dans la rotation uniquement sur l'emploi d'herbicides de la même famille (Groupes HRAC). Veiller à leur association ou substitution par d'autres modes d'action efficaces.
- Le risque d'apparition de résistance doit être évalué à la parcelle pour l'ensemble des groupes herbicides, en intégrant les pratiques passées et à venir. S'appuyer sur les outils de raisonnement du désherbage disponibles pour évaluer le risque d'apparition de résistance vis-à-vis des herbicides (ex : grilles d'analyse du risque résistance [Instituts Techniques, Végéphy], etc).
- Lire et suivre les recommandations d'utilisation préconisées sur l'étiquette, afin d'utiliser le produit à la bonne dose et dans les meilleures conditions.

En dépit du respect de ces règles, on ne peut malgré tout exclure une altération de l'efficacité de l'herbicide. De ce fait, nous déclinons toute responsabilité quant à d'éventuelles conséquences qui pourraient être dues à de telles résistances.

## PRÉPARATION DE LA BOUILLIE

---

Remplir la cuve aux  $\frac{3}{4}$  du volume d'eau nécessaire. Mettre l'agitation en marche et verser la quantité nécessaire d'Anitop, puis compléter avec de l'eau jusqu'au volume final.

Rincer le bidon manuellement 3 fois à l'eau claire en l'agitant et en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur, ou rincer pendant au moins 30 secondes avec le rince-bidon du bac incorporateur (ou rince-bidon indépendant).

Laisser égoutter les bidons.

**Laisser l'agitateur en fonctionnement pendant le trajet et jusqu'à la fin de la pulvérisation.**

## NETTOYAGE DU PULVÉRISATEUR

---

A la fin de la période d'application du produit, l'intégralité de l'appareil (cuve, rampe, circuit, buses...) doit être rincée à l'eau claire. Le rinçage du pulvérisateur, l'épandage ou la vidange du fond de cuve et l'élimination des effluents doivent être réalisés conformément à la réglementation en vigueur.

# Avertissements et précautions générales d'emploi

Remarques générales concernant tous les produits

## Avertissements :

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine, animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consulter <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Usages, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit et/ou [www.agro.basf.fr](http://www.agro.basf.fr) et/ou [www.phytodata.com](http://www.phytodata.com).

Avant toute utilisation, lire l'étiquette. Respecter strictement les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés, sur l'emballage : ils ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé.

Sur ces bases, conduisez la culture et les traitements selon les bonnes pratiques agricoles, en tenant compte, sous votre responsabilité, de tous facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces...

**BASF** rappelle que toute utilisation pour un usage non autorisé et non conforme à nos préconisations est interdite.

**BASF** garantit la qualité de ses produits vendus dans leur emballage d'origine ainsi que leur conformité à l'Autorisation de Mise en Marché délivrée par les Autorités compétentes françaises.

**NB** : Compte tenu de la diversité des législations existantes, il est recommandé dans le cas où les denrées issues des cultures protégées avec cette spécialité sont destinées à l'exportation, de vérifier la réglementation en vigueur dans le pays importateur.

## Précautions générales d'emploi

### PAR RAPPORT A LA QUALITÉ DU PRODUIT

#### Pendant le stockage

Conserver le produit uniquement dans son emballage d'origine, sous clef, dans le local spécifiquement prévu à cet effet. Local ventilé, frais, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour les animaux. Vérifier sur l'emballage les températures de stockage propres au produit.

Conserver hors de la portée des enfants.

### NUMERO D'URGENCE

En cas d'incident ou d'accident , appeler le 01 49 64 57 33

Fiche de données de sécurité disponible sur [www.basf-agro.fr](http://www.basf-agro.fr) ou [www.quickfds.com](http://www.quickfds.com)

Pour tous renseignements complémentaires :

**0 800 100 299** Service & appel gratuits

# Avertissements et précautions générales d'emploi

## PAR RAPPORT AUX MELANGES

Extrait de l'Avis aux opérateurs responsables de la mise sur le marché, aux distributeurs et aux utilisateurs de produits phytopharmaceutiques" (J.O n° 221 du 21 septembre 2002). "Un mélange de produits phytopharmaceutiques consiste à associer, dans le cadre des pulvérisations, plusieurs spécialités phytopharmaceutiques. La technique des mélanges est mise en œuvre sur le terrain pour des considérations techniques (lutte simultanée contre plusieurs organismes nuisibles pouvant être présents concomitamment, recherche de réduction des doses, stratégie de gestion des résistances) ou économiques (réduction et optimisation du nombre de passages).

Selon l'arrêté du 07 avril 2010 modifié par l'arrêté du 12 juin 2015 relatif à l'utilisation des mélanges extemporanés de produits visés à l'article L.253-1 du code rural, tous les mélanges sont possibles **sauf ceux qui doivent faire l'objet d'une évaluation préalable** :

Les mélanges sont interdits **si l'un des produits** :

- porte le pictogramme SGH06   
(mentions de danger associées H300, H301, H310, H311, H330 et H331)
- est classé avec une des mentions de danger suivantes :  
H340, H350, H350i, H360(FD, F, D, Fd, Df), H370 ou H372.

Les mélanges sont interdits **si les deux produits** :

- **ont chacun** une des mentions de danger suivantes :

	H341, H351, H371	H373	H361d, H361fd, H361f, H362
H341, H351, H371			
H373			
H361d, 361fd, H361f, H362			

**Sont toujours interdits** :

- Les mélanges comprenant au moins un produit de classe 4 pour les risques aquatiques ou terrestres dont la ZNT est de 100 m ou plus.
- Les mélanges entre un produit à base de pyréthri-noïde et un produit à base de triazole ou imidazolines en période de floraison ou au cours de périodes de production d'exsudats. Il faut d'abord traiter avec la spécialité à base de pyréthri-noïdes puis avec la triazole ou l'imidazole en respectant un délai de 24 heures entre les deux applications. Le produit de la famille des pyréthri-noïdes est obligatoirement appliqué en premier.

Pour tout mélange, il est conseillé d'effectuer un test préalable à petite échelle.

Dans le cas où d'autres préparations seraient associées au produit initial (insecticides, acaricides, fertilisants foliaires, correcteurs de carences, fongicides destinés à contrôler d'autres maladies, herbicides, etc...), tenir compte des caractéristiques propres à chacune des spécialités. Vérifier que l'époque d'intervention convient bien aux différentes spécialités (seuil de po-pulation ou stade du ravageur, du pathogène, de la culture etc.). De même, pour les condi-tions d'application.

Généralement, respecter l'ordre habituel d'introduction des spécialités dans la bouillie :

WG puis WP puis CS puis SC puis SE, puis EC puis EW, puis SL (adjuvant en dernier),

sauf si spécificités propres indiquée sur l'étiquette.

## PAR RAPPORT À LA CULTURE

Utiliser les doses recommandées.

Traiter sur une culture en bon état de végétation, conduite dans de bonnes conditions correspondant à la variété choisie.

## Avertissements et précautions générales d'emploi

Éviter l'entraînement du produit sur les cultures avoisinantes en ne traitant que par temps calme, sans vent, et à température adéquate.

### PAR RAPPORT À L'UTILISATEUR

- Pendant toutes les **phases d'utilisation du produit**, respecter la réglementation en vigueur. Porter les Equipements de Protection Individuels (EPIs) requis. Ils sont systématiquement listés sur l'étiquette du ou des produits utilisés.
- Ne pas respirer les vapeurs lors de la préparation de la bouillie, ni le brouillard de pulvérisation.
- Ne pas manger, ne pas boire, ne pas fumer ne pas téléphoner pendant l'utilisation.
- Après application : nettoyer très soigneusement et rincer le pulvérisateur aussitôt après le traitement selon la réglementation en vigueur. Puis, changer de vêtements et prendre une douche.
- **Délai de rentrée** : Sauf dispositions prévues par les décisions d'autorisation de mise en marché visées à l'article L. 253-1 du code rural, le délai de rentrée minimal est de 6 heures et, en cas d'application en milieu fermé, de 8 heures. Il est porté à 24h après toute application de produit comportant une mention de danger : H318 - H315 - H319 et à 48 heures pour ceux comportant une mention de danger H317 - H334 - H340 - H341 - H350 - H350i - H351 - H360F -H360D - H360FD - H360Fd - H360Df - H361f - H361d - H361fd et H362.
- En cas de malaise ou d'intoxication, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

### PAR RAPPORT À L'ENVIRONNEMENT

#### Préparation de la bouillie

Bien agiter le bidon avant de verser progressivement le produit dans le bac incorporateur ou la cuve du pulvérisateur remplie au 3/4, en maintenant l'agitation (sauf produits stipulés "sans agitation"). Dans le cadre des bonnes pratiques agricoles, rincer 3 fois les emballages ou utiliser le rince-bidon du bac incorporateur et verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur.

S'il s'agit d'une formulation de type poudre ou granulés, verser le produit progressivement dans la cuve de manière à ce que ce dernier se dilue correctement dans l'eau.

Après toute application, il est indispensable de nettoyer très soigneusement le circuit du pulvérisateur afin d'éviter tout relargage ultérieur.

#### Conditions d'emploi

- Des moyens appropriés doivent être mis en œuvre pour éviter l'entraînement des produits hors de la parcelle ou de la zone traitée.
- Ne pas traiter si le vent a un degré d'intensité > 3 sur l'échelle de Beaufort (19 km/h).
- Respecter l'ensemble des zones non traitées (aquatiques, terrestres, DSPPR)
- Élimination des eaux de rinçage du pulvérisateur et des fonds de cuve : se référer à la réglementation en vigueur.

#### Emballages vides : leur réutilisation est interdite.

Éliminer les emballages vides et les EPI via des collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR ou autre service de collecte spécifique.

**BASF France - Division Agro - 21 Chemin de la Sauvegarde  
69134 ECULLY Cedex - Tel 04 72 32 45 45**

N° d'agrément : IF02022—Distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels

**LES BONS GESTES POUR TRAITER EN TOUTE SÉCURITÉ**

-  N'utilisez les produits phytopharmaceutiques que si nécessaire.
-  Protégez votre santé et celle de votre entourage.
-  Surveillez les conditions météorologiques.
-  Protégez les points d'eau.
-  Protégez les pollinisateurs.
-  Préservez la faune sauvage.



 D'INFOS SUR [HTTPS://WWW.UIPP.ORG/PHYTOPRATIQUE/](https://www.uipp.org/phytopratique/) : FLASHEZ-MOI 